

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017**  
**COMPTE RENDU**

Monsieur le Maire accueille Madame PROTIN Edith, nouvelle Conseillère Municipale en remplacement de Madame NICKELAUS Catherine démissionnaire et lui souhaite la bienvenue.

Madame MALJEAN précise que l'abstention constatée quant au vote des subventions, relevait du fait que les 4 conseillers sont membres d'associations.

Madame POISSONNET précise s'être également abstenue en tant que membre de la Récré, soit 5 abstentions pour le vote aux associations des subventions 2017.

Madame FORTIER précise qu'elle a voté contre la proposition de retenir une société extérieure pour l'entretien des bâtiments sportifs à la place d'un recrutement. Messieurs LEROY et BELDJOUÏ ont également voté contre.

Monsieur VICQ demande à ce qu'il soit signifié qu'il a quitté le Conseil Municipal à 21 heures.

Après ces différentes remarques, le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Suite à la démission du poste d'Adjoint de Monsieur BOUCHER Henri, à la date du 31 mars 2017, Monsieur le Maire lui remet le courrier de Madame la Sous-Préfète acceptant sa démission et le remercie pour son engagement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire un nouvel Adjoint qui occupera le même rang. Appel à candidature est fait, un seul candidat : Monsieur JEUNESSE Steve. Madame DELGOFFE est désignée comme secrétaire et Madame SCHNEIDER et Madame HENNEQUIN comme assesseurs. Après un seul tour de scrutin, Monsieur JEUNESSE est élu par 22 voix.

**FINANCES**

Madame l'Adjoint aux finances présente la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, harmonisées pour les 2 communes dans le cadre de la fusion intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et propose une majoration de 0,50% des 3 taux. Ces augmentations interviendraient selon le principe de l'intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle sur une durée de 2 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à la majorité :

11 contre : Madame FORTIER, Monsieur VICQ, Madame PROTIN, Monsieur BELDJOUÏ, Madame MALJEAN, P/Madame PRIEUR, Monsieur LEROY, Monsieur LANG, Madame DELAPORTE, Monsieur BOUCHER, Madame POISSONNET

4 abstentions : P/Madame BEGLOT, Monsieur JOSEPH, P/Monsieur ROLAND, Monsieur BIHIN

A terme, les taux seront les suivants en 2018 :

- Taxe d'habitation	21,82%
- Taxe foncière bâti	14,05%
- Taxe foncière non bâti	24,91%

Après avoir entendu le rappel du programme d'investissement et la présentation des budgets, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre Monsieur VICQ) adopte le budget primitif de la ville qui s'équilibre en dépenses – recettes en investissement à la somme de 3 691 981,72 €, fait état de dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 572 971,28 € et de recettes de fonctionnement à hauteur de 3 326 917,28 €.

Adopte à la majorité (2 contre Monsieur VICQ et Monsieur LANG) le budget primitif eau-assainissement qui s'équilibre en dépenses – recettes en investissement à la somme de 956 798,10 €, fait état de dépenses de fonctionnement à hauteur de 438 377,83 € et de recette de fonctionnement à hauteur de 572 278,83 €.

Adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement qui s'équilibre en dépenses – recettes en investissement à 398 159,94 € et en fonctionnement à 219 273,47 €.

## **GESTION**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de Villemonty et par courrier en date du 27 février, il est fait état d'une demande d'acquisition d'une partie du domaine public d'une superficie approximative de 250 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas déclasser de terrain public pour le vendre à un particulier, de réaliser les aménagements prévus dans le projet et en même temps de mettre en place des bacs paysagers permettant de marquer une séparation avec la stabulation voisine.

Considérant la création de la commune nouvelle, celle-ci doit délibérer pour fixer la redevance applicable à son territoire dans la limite du plafond correspondant à sa population, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant la fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de l'électricité.

SYGVAD : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de Bazeilles et Mouzon du Syndicat de Gestion et de Valorisation de l'Aérodrome de Douzy et décide que l'ensemble de l'actif et du passif du SYGVAD soit affecté à la commune de Douzy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le projet de convention ayant pour objet de prévoir les rôles des différents signataires à compter de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes prononçant la dissolution du syndicat.

## **TRAVAUX**

Considérant les différents travaux de voirie et réseaux divers prévus dans le plan d'investissement 2017 et afin de ne pas retarder ces projets, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des trottoirs avenue de la Paix, quartier des Hauts Mirois et la rue Entre les 2 Moulins (avant et arrière).

Dans le cadre des recherches d'économie d'énergie, tout en maintenant l'éclairage public, il est proposé d'installer 16 coffrets spécifiques permettant d'obtenir une baisse de l'intensité lumineuse jusque 35% de celle-ci. Le retour sur investissement pourrait être de 2 ans environ.

Un prochain rendez-vous est prévu le 25 avril à 14 heures pour étudier également l'installation de capteur crépusculaire autonome type Lumandar.

Considérant le résultat de consultation concernant le mur de soutènement pour le chemin de Blin Chaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération du 13 décembre 2016 attribuant le marché et de relancer une nouvelle consultation.

## **POINT AJOUTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans le cadre du mandat restant à venir, donne au Maire la possibilité d'allouer une indemnité de fonction d'un maximum de 6%, tout en restant dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjoints ayant reçu délégation, à tout Conseiller Municipal ayant reçu une mission par délégation du Maire.

POUR COPIE CONFORME